



L'expert

Virée à bicyclette avec les bambins

Le vélo est un moyen de locomotion économique. Il permet d'éviter les embouteillages et les problèmes de stationnement, tout en faisant de l'exercice. Les enfants eux aussi apprécient le grand air. Mais avant de les emmener en balade, réfléchissez bien aux différentes options possibles. Faites l'acquisition d'un matériel facile à utiliser, maniable, sûr et robuste, soit autant de gages de qualité.

Remorque ou siège?

La remorque est une option sûre et confortable lorsqu'il y a peu de circulation, sur de larges pistes cyclables ou des routes secondaires. En cas de chute du cycliste, elle reste généralement sur ses roues. Et si elle se renverse, la poignée de poussée fait office d'arceau de sécurité. Les enfants sont attachés par un harnais. La plupart des remorques sont conçues pour transporter jusqu'à deux petits passagers et offrent un espace supplémentaire pour les bagages. Mais une bonne remorque coûte beaucoup plus cher qu'un siège d'enfants. De plus, tracter une remorque avec deux bambins à bord exige des efforts. Un vélo électrique permet d'y remédier. Les sièges d'enfants, eux, présentent l'avantage de la compacité. En revanche, ils sont souvent jugés plus dangereux que les remorques. L'enfant tombe de haut en cas de chute du vélo, ce qui accroît le risque de blessure. Du point de vue légal, les cyclistes âgés de plus de 16 ans sont autorisés à tracter une remorque avec au maximum deux enfants attachés, ou à transporter un enfant dans un siège conçu à cet effet.

Quelles alternatives?

Si vous ne rechignez pas à la dépense, vous pouvez opter pour la meilleure solution. Les vélos triporteurs, ou vélos-cargos, disposent d'un plan de charge pour les marchandises sur lequel il est généralement possible d'installer des sièges, des ceintures et une protection contre la pluie. Il existe des vélos-cargos à deux ou trois roues, ayant un plan de charge à l'avant ou l'arrière de la selle et dotés ou non d'un entraînement électrique. Les vélos-cargos monotracte sont plus faciles à manœuvrer dans la circulation. Les triporteurs sont aussi encombrants qu'un vélo avec remorque, mais présentent l'avantage d'être pratiquement impossibles à renverser.



S'agissant des sièges d'enfants, il convient de faire une distinction entre les modèles installables à l'arrière et ceux montés sur le guidon. La seconde option, peu courante est moins recommandée pour des raisons de sécurité. Elle peut convenir pour des enfants pesant jusqu'à environ 15 kilos. Les sièges les plus demandés sont ceux qui se greffent au tube de selle ou au porte-bagages, ce qui permet aussi d'augmenter un peu la charge utile. Pour les enfants sachant faire du vélo, mais pas encore aguerris à la circulation routière, il existe également des vélos tractés. Ils se fixent à la bicyclette parentale, ce qui laisse à l'enfant la liberté de pédaler sans y être pour autant contraint.



LA LÉGISLATION

1. Les vélos avec remorque et les vélos-cargos doivent aussi emprunter les pistes cyclables.
2. La remorque, charge-ment compris, ne doit excéder 1 m de largeur, le porte-à-faux arrière 50 cm.
3. Ne pas dépasser la capacité de remorquage maximale.
4. L'avant et l'arrière de la remorque doivent être équipés de catadioptres des deux côtés. Le feu arrière rouge doit être visible de nuit (sur le vélo ou la remorque).

BERNHARD SCHWAB

Fonction:
expert conseil en mobilité

Profession:
ingénieur automobile

Age:
50 ans

Contact:
tcs.ch/expert